



Pas de suite au rapport de l'expert

Par **claralo**, le **30/07/2009** à **13:02**

Bonjour,
en mars 2007, j'ai vendu ma maison 240000 euros. l'acheteur a demandé en référé une expertise pour des désordres et vices cachés (juillet 2008).
le dernier rapport de l'expert judiciaire ne note aucuns vices. mais signale une humidité sur une facade et chiffre le montant de la réparation environ 1500 euros (courant janvier 2009).
l'acheteur à ce jour, n'a pas donné suite à ce rapport, et n'a pas saisi la justice pour réparation.
que puis-je faire ? mes frais d'avocats sont importants, je souhaiterais un remboursement.
j'aimerais connaitre le délai que cette personne a me poursuivre en justice

merçi de vos réponses.